

**Mesdames, Messieurs, membres  
des comités de pilotage des sites Natura 2000  
« ZSC Etangs de Sologne bourbonnaise »  
« ZPS Sologne bourbonnaise »**

*Châtel-de-Neuvre, Clermont-Ferrand, le 13 novembre 2017*

**Objet :** Sites Natura 2000 « ZSC Etangs de Sologne bourbonnaise » et « ZPS Sologne bourbonnaise »  
Projet de fusion des chartes Natura 2000 proposées aux propriétaires et ayants-droits

**Dossier suivi par :** CEN Allier : Marie PELTIER, chargée d'études et Florian VERON, chargé de missions  
LPO Auvergne : Anne-Sophie DE PIERI, chargée de missions

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le réseau écologique européen Natura 2000 est déployé sur une partie du territoire de la Sologne bourbonnaise, à travers 2 sites Natura 2000, en superposition partielle : la Zone Spéciale de Conservation « étangs de Sologne bourbonnaise », animée par le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier et la Zone de Protection Spéciale « Sologne bourbonnaise », dédiée aux oiseaux et animée par la délégation Auvergne de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Ces deux sites Natura 2000 sont chacun dotés d'un document d'objectifs (*DOCOB*). Ces documents présentent et planifient, sur la base d'états des lieux partagés, des objectifs et des actions de gestion et de restauration destinés à maintenir, dans un bon état de conservation, cette biodiversité remarquable. **La proposition d'outils contractuels aux propriétaires et gestionnaires concernés permet de mettre en œuvre certaines des actions définies en concertation.** Ainsi, sur la base d'un engagement volontaire, les propriétaires et gestionnaires (exploitants agricoles, exploitants forestiers, ...) peuvent être soutenus pour poursuivre des pratiques favorables ou mettre en œuvre des travaux. Ces soutiens sont notamment d'ordre financier, avec des exonérations fiscales où le financement partiel ou total des travaux convenus.

La charte Natura 2000 est l'un de ces outils contractuels, proposée aux propriétaires et ayant-droits de parcelles incluses dans les périmètres Natura 2000. Présentée comme un « guide des bonnes pratiques », elle est constituée d'engagements et de recommandations, ne devant pas amenés les souscripteurs volontaires à supporter un surcout de travail où des dépenses.

Actuellement, les documents d'objectifs des deux sites Natura 2000 de la Sologne bourbonnaise (ZSC et ZPS) présentent chacun une charte, avec des points d'engagements différents. **Afin de faciliter l'appropriation et la souscription de cet outil, notamment par les acteurs locaux concernés par les 2 sites**, le CEN Allier et la LPO Auvergne, avec le soutien de la Direction départementale des territoires de l'Allier, engage **un travail de fusion de ces documents, dans l'objectif donc de constituer une charte commune aux 2 sites**. Dans ce cadre, une réunion de concertation est proposée aux bénéficiaires potentiels (propriétaires ou ayant-droits), le :

**Mardi 28 novembre 2017, à 17H30 à la mairie (salle de réunion) de Thiel-sur-Acolin**

Cette réunion de concertation est naturellement ouverte aux membres des comités de pilotage des 2 sites Natura 2000 de la Sologne bourbonnaise.

Actuellement en cours d'élaboration, **ce projet de charte fusionnée sera mis en ligne le 17 novembre prochain pour consultation et téléchargement** au sein d'une page réservée du site Internet dédié : <http://etangs-sologne-bourbonnaise.n2000.fr>.

La fiche mémo, jointe à ce courrier et déjà diffusée lors de précédentes réunions du comité de pilotage du site ZSC, vous décrit la démarche à suivre pour vous connecter à cette page réservée. Sur demande, vos interlocuteurs du CEN Allier ou de la LPO Auvergne pourront naturellement vous transmettre ce document de travail par courriel, ou par voie postale.

Suite à cette réunion de concertation, les comités de pilotages des 2 sites Natura 2000 de la Sologne bourbonnaise seront par la suite consultés afin de valider, lors de prochaines réunions prévues en décembre 2017 et janvier 2018, le projet consolidé de charte fusionnée. Selon ce calendrier de concertation et de validation, il est ainsi projeté que cette prochaine charte soit opérationnelle et contractualisable dès le 1<sup>e</sup> semestre 2018.

Mlle Marie PELTIER et M. Florian VERON, en charge pour le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier de l'animation du site Natura 2000 « étangs de Sologne bourbonnaise », ou Mlle Anne-Sophie DE PIERI, en charge pour la délégation Auvergne de la Ligue pour la protection des oiseaux, de l'animation du site Natura 2000 dédié aux oiseaux « Sologne bourbonnaise », se tiennent naturellement à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information.

Comptant sur votre participation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Bernard DEVOUCOUX,  
Président du Conservatoire d'espaces naturels  
de l'Allier

Chantal GUELIN,  
Présidente de la Ligue pour la protection des oiseaux  
Auvergne

Pièce-jointe : fiche mémo pour une connexion à la page réservée du site internet précité

**Pour en savoir plus :**

Site des étangs de Sologne bourbonnaise : <http://etangs-sologne-bourbonnaise.n2000.fr>

Site Natura 2000 Sologne bourbonnaise (oiseaux) : <http://solognebourbonnaise.n2000.fr>

**CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE L'ALLIER**

Maison des associations- rue des écoles  
03500 Châtel-de-Neuvre  
Tel : 04.70.42.89.34  
Site Internet : [cen-allier.org](http://cen-allier.org)

Courriel : [marie.peltier@espaces-naturels.fr](mailto:marie.peltier@espaces-naturels.fr)

**IGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX AUVERGNE**

2 bis rue du Clos Perret  
63100 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.36.39.79  
Site Internet : <http://www.lpo-auvergne.org>  
Courriel : [anne-sophie.depieri@lpo.fr](mailto:anne-sophie.depieri@lpo.fr)  
Tél : 06.80.72.15.12